

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 778 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation de Nuit Blanche le 5 octobre 2019.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et l'Établissement Public de la Grande Halle de la Villette relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site de l'EPPGHV pendant la manifestation Nuit Blanche en 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 22.334 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO